



REGLEMENT général du Trail et de sa randonnée

Nom de l'épreuve : TRAIL du PNR Périgord-Limousin

Date de l'épreuve : Dimanche 11 Août 2019

Le cadre et l'esprit du Trail :

La commune de Bussière-Galant a décidé de reprendre l'organisation du Trail du Parc Périgord-Limousin sur son territoire.

Ce trail contiendra différentes épreuves des courses de 19 et 39 km en solo, 19 km en relais à 2 et une randonnée de 13 km.

Les épreuves se dérouleront sur les communes de La Coquille, Bussière-Galant, Saint-Pierre-de-Frugie, Saint-Priest-les-Fougères et Ladignac-le-Long. Elles seront composées de partie sur route et de partie nature.

La commune de Bussière-Galant et le Parc naturel régional Périgord-Limousin mettent en avant dans l'esprit du Trail la découverte de ce territoire ainsi que le respect de son environnement. Chaque participant se devra de garder cet esprit.

L'organisation fournit l'assistance en matière de sécurité routière et médicale.

Les concurrents suivent un parcours balisé, le plus complet et clair possible.

Les participants s'engagent à ne pas enregistrer les traces GPX des parcours et à ne pas refaire le parcours hors de la compétition, cela pour le plus grand respect des espaces naturels et des propriétés privées traversées.

Article 1 : Organisateurs

Ces épreuves sont organisées par la commune de Bussière-Galant avec le soutien du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et de l'Association La Mialletaise.

Cette manifestation est inscrite au calendrier des Courses Hors Stade de la Haute-Vienne.

Elle est donc soumise au règlement de la Commission National des Courses Hors Stade.

Article 2 : Les épreuves du Trail

Il y a 4 façons de participer au Trail :

- un 39 km en solo

- un 19 km en solo

- un 19 km en relais à 2

- une randonnée de 13 km

Une durée de course a été établit : passé les 6h de courses après l'heure de départ, les coureurs seront hors délais de course et devront rejoindre le point d'abandon le plus proche (point de ravitaillement). Ils seront alors pris en charge par l'organisation.

Les coureurs souhaitant continuer malgré tout le feront sous leur propre responsabilité.

Article 3 : Date, Horaires et Circuits

La date de l'évènement est le Dimanche 11 Août 2019.

Le départ et l'arrivée des courses ont lieu sur la commune de Bussière-Galant à l'Espace Hermeline.

Le départ du deuxième coureur du relais se fera à l'étoile, dans la forêt de Vieillecour, les coureurs se rendront sur place à l'aide d'un road-book.

Horaires :

Départ du 39 km solo à 8h30

Départ du 19 km solo et relais à 9h

Au préalable de chaque épreuve, 15 min avant le départ, un briefing où la présence de chacun est obligatoire, sera effectué par l'organisation.

Circuits :

39 km en solo

19 km en solo

19 km en relais à 2 : Relais 1 : 9.7 km / Relais 2 : 8.4 km

Le relais du 19 km aura lieu sur la commune de St-Pierre-de-Frugie « à l'étoile » dans la Forêt de Vieillecour.

Un plan des parcours des épreuves, ainsi que le règlement de la course seront disponibles à l'Espace Hermeline.

Les animaux de compagnies ne sont pas autorisés, courses et randonnée confondues.

Attention :

- Les relayeurs devront se rendre sur la zone de relais par leurs propres moyens, à l'aide d'un road book fourni par l'organisateur.

Article 4 : Conditions d'inscription et de participation

-Modalités d'inscription

> Les inscriptions ont lieu du Vendredi 3 Mai 2019 au Vendredi 9 Août 2019 à 23h59.

> Inscription possible sur place seulement le jour de la course de 7h à 8h (paiement chèque ou espèces).

Une majoration de 2€ sera ajoutée pour chacune des épreuves.

Les participants en possession de la carte CDCHS 87 bénéficieront de leur tarif spécifique sur présentation de leur carte.

> Les inscriptions se feront par internet via le site d'inscription de la course :

<https://ok-time.fr/competition/trail-du-pnr-perigord-limousin-2019/>

ou à Endurance Shop Périgueux - Boulevard de l'Horizon, 24430 Marsac-sur-l'Isle.

Les inscriptions ne seront validées par l'organisation que lorsqu'elles seront complètes, c'est-à-dire accompagnées du paiement et du justificatif d'aptitude (certificat médical ou licence).

- Age minimum d'inscription

Trail 19 km relais à 2 : les participants devront être âgés de 16 ans révolus au 11/08/2019.

Trail 19 km solo : les participants devront être âgés de 18 ans révolus au 11/08/2019.

Trail 39 km solo : les participants devront être âgés de 20 ans révolus au 11/08/2019.

- Licence ou certificat médical

Afin de valider son inscription, chaque concurrent devra remettre à l'organisation :

- Une copie de sa licence en cours de validité :

> soit une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass' J'aime courir)

> soit une licence délivrée par une Fédération agréée : UFOLEP, FSGT, FSCF

> soit une licence sportive faisant apparaître de façon précise la mention "de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition".

- Ou **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Attention les licences délivrées par la FFTri, la FFCO, la FFPM ne sont plus valables !

- Tarifs

Epreuve	Tarifs
39 km en solo	20 €
19 km en solo	12 €
19 km en relais à 2	20 € (par équipe)

- Condition d'annulation de participation

Toute demande d'annulation d'inscription doit être faite par courriel à l'adresse suivante : trailpnr@gmail.com

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera uniquement sur présentation d'un justificatif faisant foi.

L'organisation s'autorise le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Il est possible de proposer un remplaçant ou de modifier l'ordre des relayeurs jusqu'au 9 août 2019, sous condition d'envoyer un mail avec l'ensemble des éléments y compris le justificatif d'aptitude.

- Conditions d'annulation de manifestation par les organisateurs

En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempête, chutes de neige importantes, orages, crues, cyclones...), de décision des autorités administratives, de cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'évènement afin d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des participants.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : Equipements

Tout participant devra s'équiper convenablement pour ce genre d'épreuve et en fonction des conditions météo du moment.

Il est obligatoire aux participants de partir avec :

- un sifflet
- une réserve d'eau (minimum 500 ml)
- l'éco-cup fournit avec le dossard

Il est fortement conseillé aux participants de partir avec :

- son téléphone portable
- une couverture de survie
- un petit ravitaillement

Il n'y aura pas de gobelet disponible sur les points de ravitaillement, chaque participant devra donc prendre ses dispositions.

Article 6 : Dossards

Chaque participant devra fixer son dossard sur le torse, minimum 3 épingles, afin qu'il soit parfaitement identifiable. (Pensez à prendre vos épingles !!)

La puce électronique sera à positionner sur la chaussure.

La remise des dossards et des road-book se feront à l'Espace Hermeline : le Samedi 10 Août 2019 de 14h à 19h et le Dimanche 11 Août 2019 de 7h à 8h30.

Article 7 : Balisage

Le parcours est entièrement balisé. Il faudra suivre soit les rubalises (39 km : Jaune / 19 km : Orange), soit le fléchage de la course.

En cas d'interruption du balisage, revenir au dernier point de balisage et le cas échéant, prévenir l'organisation.

Les parties du parcours sont à 80% nature.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant sera tenu de respecter le code de la route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

La circulation n'étant pas coupée lors de cet événement, des signaleurs seront mis à toutes les intersections de la route et pourront stopper les coureurs aux intersections si nécessaire.

De nombreux sites et sentiers étant, ou communaux, ou privés, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.

Les concurrents s'engagent également à respecter les membres de l'organisation, tous les bénévoles sans qui l'événement ne pourrait avoir lieu, ainsi que l'ensemble des participants aux différentes épreuves. Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

Article 8 : Ravitaillements Trail

La course comprend 6 points de ravitaillement total :

Lieux des Ravitaillements	Contenu des Ravitaillements
19 + 39 km à la séparation des deux courses à Montcigoux	Solide et Liquide Point Abandon
39 km à la jonction du 39 km et de la randonnée à St-Pierre-de-Frugie	Solide et Liquide Point Abandon
39 km à La Barde (maison du Parc)	Solide et Liquide Point Abandon
19 + 39 km à l'étoile dans la Forêt de Vieillecour	Solide et Liquide Point Abandon Poste de Secours
39 km à Les Petites Forêts	Solide et Liquide Point Abandon
19 + 39 km à la jonction des deux courses à Courbefy	Solide et Liquide Point Abandon Poste de Secours

Nous rappelons que les ravitaillements sont réservés aux coureurs en course ou venant de terminer leur relais.

Les relayeurs en attente de prendre le départ doivent prévoir, si nécessaire, leur ration d'attente.

Attention : pas de gobelets sur les ravitaillements ou à l'arrivée. Les déchets ne doivent pas trainer par terre. Les participants devront les jeter dans les poubelles à disposition sur les ravitaillements.

Article 9 : Randonnée

- Tarif inscription : 5€ (conditions d'inscription et de participation Cf Article 4)
- Départ : 9h30 depuis l'Espace Hermeline
15 min avant le départ, un briefing où la présence de chacun est obligatoire, sera effectué par l'organisation.
- Balisage : Bleu + fléchage course
- Equipement :
Il est conseillé aux participants de partir avec : réserve d'eau, téléphone portable, petit ravitaillement.
- Ravitaillement :
Eco-Cup indispensable.
Le ravitaillement se fera dans le Forêt de Vieillecour sur le chemin à proximité de la D67 en remontant sur Vieillecour.
- Carte de randonneur :
Une carte de randonneur sera remise au participant à l'Espace Hermeline : le Samedi 10 Août 2019 de 14h à 19h et le Dimanche 11 Août 2019 de 7h à 8h30.
Cette carte permettra de faire foi de votre inscription et devra être présenté sur le lieu de ravitaillement.
- La randonnée sera fermée par une personne à pied.
- Lire en complément Articles 10 - 11 et 14

Article 10 : Sécurité

- Elle est assurée par des bénévoles, des signaleurs, un médecin bénévole et une équipe de secouristes agréée (Protection civile 87) accompagné de leur médecin et de leur infirmier.

- Seront présent 3 postes de secours :

- 1 poste fixe au départ et à l'arrivée à l'Espace Hermeline.
- 2 postes situés à différents endroits du parcours.

Il a été décidé de rassembler au même endroit les postes de secours, les points d'abandon et les ravitaillements.

Les postes de secours du circuit se trouveront : à l'étoile dans la forêt de Vieillecour et à la jonction des deux courses à Courbefy.

Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger.

Il appartient aux coureurs en difficultés ou sérieusement blessés de faire appel aux secours :

- >En se présentant à un membre de l'équipe de couverture médicale.
- >En appelant le PC course (06.26.94.21.99).
- >En demandant à un autre coureur ou marcheur de prévenir les secours.
- >En donnant plusieurs coups de sifflet

- Le médecin et les secouristes sont habilités : A mettre hors-course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve. A faire évacuer par tous les moyens un concurrent qu'ils jugeront en danger.

- Les organisateurs aussi se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.

- Individuelle accident : Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

- 2 vélos fermeront les courses au niveau du dernier coureur et feront en même temps le débalisage

- 1 quad sera à la disponibilité du médecin de la Protection Civile et de son infirmier qui suivront la course du 39km.

Article 11 : Assurances

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par L'Association La Mialletaise auprès de *La Maïf* et par la commune de Bussire-Galant auprès de *Gan* pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour bénéficier de la couverture des assurances.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 12 : Abandons

En cas d'abandon, les coureurs doivent obligatoirement en informer l'organisation et remettre leur dossard au point d'abandon le plus proche.

Les coureurs ayant abandonné pourront se faire rapatrier dans un véhicule de l'organisation mis à disposition pour l'occasion.

Article 13 : Assistance en course

Il est formellement interdit de se faire accompagner par une personne non-inscrite à la course. De plus, aucun suiveur VTT n'est autorisé.

Article 14 : Droit à l'image et Obligations liées à la loi informatique et Libertés :

Les coureurs et randonneurs acceptent d'apparaître sur les photos, films, vidéos et autres supports qui pourront être créés par l'organisation. Ces documents pourront être exploités sans limite dans le temps sans que les sujets ne puissent demander de bénéfice.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés », chaque organisateur de course hors-stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur les sites internet de l'association organisatrice www.mdf24.fr et celui de la FFA. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant, la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Article 15 : Classement et Récompenses

Le résultat de tous les coureurs sera publié dans les jours qui suivent sur le site de Ok-Time.

La remise des prix aura lieu sur le site d'arrivée vers 12h pour le 19km et 19km relais, vers 14h30 pour le 39km.

Seront récompensés :

- les 3 premiers Hommes du 39km
- les 3 premières Femmes du 39km
- les Masters 1 , 2 , 3 , 4 Hommes
- les Masters 1 , 2 , 3 , 4 Femmes
- les 3 premiers Hommes du 19km
- les 3 premières Femmes du 19km
- les 3 premières équipes du 19km relais à 2

Lors de la remise des dossards, chaque coureur se verra remettre un cadeau de bienvenue. (éco-cup).

Chaque coureur recevra un lot de participation à la fin de la course, qu'il devra venir récupérer au stand dédié à côté de la ligne d'arrivée.

Article 16 : Sanctions

Tout coureur ne respectant pas le règlement se verra sanctionné de la course.

Tout coureur pris en train de tricher, ou sous l'emprise de produits dopants ou illicites se verra exclu de la course et sera soumis à un contrôle des autorités.

Tout coureur/randonneur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.